



Délai Acte de Naissance

Par Liliana

Bonsoir, à l'a mi-juillet, le père de ma fille (elle aura 9ans), est parti à la mairie du 15eme(Paris) pour faire une reconnaissance tardive. Cependant ce matin j'ai demander une copie de l'acte de naissance, mais il n'y avait aucune mention du père. Y'a t'il un délai pour que la reconnaissance soit inscrit sur son acte de naissance ?

Cordialement

Par spartacus777

délai administratih habituel de 3 mois à 8 mois-1an s'ils sont débordés

Par Liliana

D'accord merci pour votre réponse, mais il ne devrait pas avoir eu un document quelconque comme quoi il a effectué la démarche. Je n'étais pas présente ce jour là

Par spartacus777

Simple...Si cela n'est pas retranscrit dans l'acte de naissance c'est qu'il n'a fait aucune démarche

POUR RAPPEL:

Pour effectuer une reconnaissance de paternité tardive, il est nécessaire de se rendre à la mairie du lieu de naissance de l'enfant ou à la mairie du domicile du parent reconnaissant.

Il faudra alors fournir les documents suivants :

- Une pièce d'identité du parent reconnaissant
- Un justificatif de domicile
- Le livret de famille (si existant)

La déclaration de reconnaissance doit être faite devant un officier d'état civil, qui établira un acte de reconnaissance. Cet acte sera ensuite transmis au service de l'état civil du lieu de naissance de l'enfant pour être inscrit sur son acte de naissance.

Par Liliana

D'accord merci pour votre réponse, mais il ne devrait pas avoir eu un document quelconque comme quoi il a effectué la démarche. Je n'étais pas présente ce jour là

Par isernon

bonjour,

êtes-vous certain que le père de votre enfant a fait cette reconnaissance tardive ?

Salutations

Par spartacus777

Au pire il restera tjrs une procédure en RECHERCHE DE PATERNITE, avocat obligatoire

Par Liliana

Je lui ai passé ma carte d'identité en juillet et il est parti en mairie, mais à son retour aucun document juste une explication comme quoi cela prendrait maximum 1 mois et qu'on aurait le document à ce moment là. Mais aujourd'hui en demandant l'extrait intégral il n'y avait aucune mention.

Par Rambotte

Bonjour.

Vous pourriez vous rendre à ladite mairie et demander s'ils ont la trace de la déclaration de reconnaissance, et donc la trace de l'acte de reconnaissance produit par l'officier d'état civil.